Office fédéral de topographie swisstopo

Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre

Notes sur la version de «mars 2020»

1er mars 2020

Editeur
Office fédéral de topographie swisstopo
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Tél. 058 469 01 11 mensuration@swisstopo.ch

www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

1. Historique des versions successives

Version	Publiée le	Annonces de mise à jour jusqu'au	Travaux réalisés par swisstopo
2	8.11.2010	31.10.2010	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons
3	1.5.2011	31.03.2011	 Intégration de 10 mises à jour annoncées par les cantons Amélioration géométrique Suppléments ajoutés à des noms Corrections de valeurs d'attributs Intégration du jeu de données de la Principauté du Liechtenstein
Novembre 2011	1.11.2011	30.09.2011	 Suppléments ajoutés à des noms conformément aux réponses des cantons sur les tableaux Excel, MO-Express 2011/06 du 11 mai 2011 Correction du cadre de référence Intégration de nombreuses mises à jour annoncées par les cantons (essentiellement de type B
Mai 2012	1.5.2012	31.03.2012	 Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste Corrections géométriques Intégration des jeux de données du canton de VD Intégration des mises à jour annoncées par les cantons
Novembre 2012	1.11.2012	30.09.2012	 Introduction du nouveau modèle de données NPAL-CH (cf. chapitre 1.1) Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2013	1.5.2013	31.03.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2013	1.11.2013	30.09.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

			_
Janvier 2014	1.1.2014	30.11.2013	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2014	1.2.2014	10.01.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mars 2014	1.3.2014	04.02.2014	Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2014	1.4.2014	03.03.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2014	1.5.2014	31.03.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2014	1.6.2014	30.04.2014	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)
Juillet 2014	1.7.2014	31.05.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2014	1.8.2014	30.06.2014	 Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2014	1.9.2014	31.07.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2014	1.10.2014	31.08.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2014	1.11.2014	30.09.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)

	T		,
Décembre 2014	1.12.2014	31.10.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2015	1.1.2015	30.11.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2015	1.2.2015	31.12.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2015	1.3.2015	31.01.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2015	1.4.2015	28.02.2015	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2015	1.5.2015	31.03.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2015	1.6.2015	30.04.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2015	1.7.2015	31.05.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2015	1.8.2015	30.06.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2015	1.9.2015	31.07.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2015	1.10.2015	31.08.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2015	1.11.2015	30.09.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2015	1.12.2015	31.10.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2016	1.1.2016	30.11.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon-
			cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2016	1.2.2016	30.12.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2016	1.3.2016	31.01.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2016	1.4.2016	29.02.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2016	1.5.2016	31.03.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2016	1.6.2016	30.04.2016	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juillet 2016	1.7.2016	31.05.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Traitement des grands lacs (cf. chapitre 4)
Août 2016	1.8.2016	30.06.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2016	1.9.2016	31.07.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2016	1.10.2016	31.08.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2016	1.11.2016	30.09.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Décembre 2016	1.12.2016	31.10.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

Janvier 2017	1.1.2017	30.11.2016	Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro-
Février 2017	1.2.2017	31.12.2016	 cédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2017	1.3.2017	31.01.2017	Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2017	1.4.2017	28.02.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2017	1.5.2017	31.03.2017	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2017	1.6.2017	30.04.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2017	1.7.2017	31.05.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2017	1.8.2017	30.06.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2017	1.9.2017	31.07.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2017	1.10.2017	31.08.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2017	1.11.2017	30.09.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

			T
			Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2017	1.12.2017	31.10.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2018	1.1.2018	30.11.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2018	1.2.2018	31.12.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2018	1.3.2018	31.01.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2018	1.4.2018	28.02.2018	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2018	1.5.2018	31.03.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2018	1.6.2018	30.04.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2018	1.7.2018	31.05.2018	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2018	1.8.2018	30.06.2018	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Septembre 2018	1.9.2018	31.07.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2018	1.10.2018	31.08.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2018	1.11.2018	30.09.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Décembre 2018	1.12.2018	31.10.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Janvier 2019	1.01.2019	30.11.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2019	1.02.2019	31.12.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2019	1.03.2019	31.01.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2019	1.04.2019	28.02.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2019	1.05.2019	31.03.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2019	1.06.2019	30.04.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2019	1.07.2019	31.05.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Août 2019	1.08.2019	30.06.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2019	1.09.2019	31.07.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2019	1.10.2019	31.08.2019	Corrections géométriques (cf. chapitre 2)Intégration des mises à jour annon-

			cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2019	1.11.2019	30.09.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2019	1.12.2019	31.10.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2020	1.01.2020	30.11.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Fusions de communes dans fichiers CSV
Février 2020	1.02.2020	31.12.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2020 (version actuelle)	1.03.2020	31.01.2010	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)

1.1 Modèle de données

Le modèle de données NPAL-CH est base sur le modèle MD.01-MO-CH-24f, mais contient uniquement le TOPIC «NPALocalite». L'identifiant «IDENT NPA, Chiffres_supplementaires» de la table «NPA6» a été supprimé, à cause de la présence d'aires de codes postaux à plusieurs géométries. Ce qui rend la condition IDENT impossible à remplir. La décision de l'introduction d'un nouvel modèle de données a été prise après la recherche de solution au problème avec la Poste. Nous en sommes venu à la conclusion que le modèle tels que décrits dans le MD.01-MO-CH-24f ne correspond pas à la réalité et que l'introduction d'un nouveau modèle de données était la meilleure solution.

2. Travaux particuliers réalisés pour la version de mars 2020

2.1 Corrections géométriques

Les localités suivantes ont fait l'objet de corrections de type géométrique:

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
LU	Kastanienbaum	604700	Corrections topologiques
LU	Luzern	600300	Corrections topologiques
LU	St. Niklausen LU	600502	Corrections topologiques
NE	Coffrane	220700	Corrections topologiques
NE	Dombresson	205600	Corrections topologiques
NE	La Sagne	231400	Corrections topologiques
NE	Lignières	252300	Corrections topologiques
SG	Berneck	944200	Corrections topologiques
SG	Diepoldsau	944400	Corrections topologiques
SG	Heiligkreuz (Mels)	888800	Corrections topologiques
SG	Jonschwil	924300	Corrections topologiques
SG	Niederglatt SG	924002	Corrections topologiques
SG	Oberuzwil	924200	Corrections topologiques
SG	Sargans	732000	Corrections topologiques
SG	Schwarzenbach SG	953600	Corrections topologiques
SG	Stein SG	965500	Corrections topologiques
SG	Trübbach	947700	Corrections topologiques
SG	Unterwasser	965700	Corrections topologiques
SG	Walzenhausen	942800	Corrections topologiques
SG	Widnau	944300	Corrections topologiques
SG	Wil SG	950000	Corrections topologiques
TG	Busswil TG	837100	Corrections topologiques
TG	Dussnang	837400	Corrections topologiques
TG	Littenheid	957300	Corrections topologiques
TG	Oberwangen TG	837402	Corrections topologiques
TG	Rickenbach b. Wil	953200	Corrections topologiques
TG	Wilen b. Wil	953500	Corrections topologiques
ZH	Bäretswil	834400	Corrections topologiques
ZH	Bauma	849400	Corrections topologiques
ZH	Grünignen	862700	Corrections topologiques
ZH	Hittnau	833500	Corrections topologiques
ZH	Nürensdorf	830900	Corrections topologiques
ZH	Oberglatt ZH	815400	Corrections topologiques
ZH	Zürich	804600	Corrections topologiques

2.1 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

3. Traitement des mises à jour annoncées pour la version de mars 2020

3.1 Statistiques

La version de mars 2020 a vu la modification de

- 105 polygones délimitant le périmètre de localités (sur 4'032 = 2.6%) et de
- 110 polygones délimitant le périmètre de NPA6 (sur 4'133 = 2.7%).

3.2 Annonces de mise à jour

Les mises à jour annoncées suivantes ont été intégrées¹.

Ct.	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
BE	Eriz	361900	Modification du périmètre,
DE	EIIZ	301900	Fusion avec Innereriz
LU	Horw	604800	Modification du périmètre
LU	Luzern	600400	Modification du périmètre
LU	Luzern	600500	Modification du périmètre
LU	Luzern	600600	Modification du périmètre
NE	Brot-Dessous	214903	Modification du périmètre
NE	Brot-Plamboz	231800	Modification du périmètre
NE	Chambrelien	201902	Modification du périmètre
NE	Coffrane	220700	Modification du périmètre
NE	Corcelles NE	203500	Modification du périmètre
NE	Fretereules	214902	Modification du périmètre
NE	Gorgier	202300	Modification du périmètre
NE	Le Brouillet	240604	Modification du périmètre
NE	Le Pâquier NE	205800	Modification du périmètre
NE	Les Geneveys-sur-Coffrane	220600	Modification du périmètre
NE	Les Sagnettes	212400	Modification du périmètre
NE	Montezillon	203702	Modification du périmètre
NE	Montmollin	203700	Modification du périmètre
NE	Rochefort	201900	Modification du périmètre
NE	Saint-Aubin-Sauges	202400	Modification du périmètre
NE	Villiers	205700	Modification du périmètre
SG	Algetshausen	924900	Modification du périmètre
SG	Au SG	943400	Modification du périmètre
SG	Au TG	837602	Modification du périmètre
SG	Azmoos	947800	Modification du périmètre
SG	Bazenheid	960200	Modification du périmètre
SG	Brunnadern	912500	Modification du périmètre
SG	Dietfurt	961500	Modification du périmètre
SG	Dietschwil	953301	Modification du périmètre

¹ Les noms des localités sont triés dans ce tableau ainsi que dans le suivant d'après 1) le sigle cantonal (si inscrit) par ordre alphabétique ou 2) par ordre alphabétique des noms des localités. Le sigle cantonal indique le canton annonceur.

12/16

Ct.	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
SG	Dreien	961200	Modification du périmètre
SG	Ennetbühl		Modification du périmètre
SG	Fischingen	837600	Modification du périmètre
SG	Flumserberg Bergheim		Modification du périmètre
SG	Flumserberg Portels		Modification du périmètre
SG	Flumserberg Saxli	889400	Modification du périmètre
SG	Flumserberg Tannenbodenalp		Modification du périmètre
SG	Fontnas	947602	Modification du périmètre
SG	Gähwil	953400	Modification du périmètre
SG	Gretschins	947902	Modification du périmètre
SG	Heerbrugg	943500	Modification du périmètre
SG	Henau	924700	Modification du périmètre
SG	Kirchberg SG	953300	Modification du périmètre
SG	Krummenau	964300	Modification du périmètre
SG	Libingen	961400	Modification du périmètre
SG	Lütisburg Station	960100	Modification du périmètre
SG	Malans SG	947901	Modification du périmètre
SG	Mols	888500	Modification du périmètre
SG	Mosnang	960700	Modification du périmètre
SG	Mühlrüti	961300	Modification du périmètre
SG	Müselbach	960202	Modification du périmètre
SG	Nesslau	965000	Modification du périmètre
SG	Neu St. Johann	965200	Modification du périmètre
SG	Niederuzwil	924400	Modification du périmètre
SG	Oberbüren	924500	Modification du périmètre
SG	Oberstetten	924902	Modification du périmètre
SG	Sonnenthal	924502	Modification du périmètre
SG	St. Peterzell	912700	Modification du périmètre
SG	Steg im Tösstal	849600	Modification du périmètre
SG	Uzwil	924000	Modification du périmètre
SG	Weite	947600	Modification du périmètre
TI	Banco	698116	Modification du périmètre
TI	Novaggio	698600	Modification du périmètre
TI	Salorino	687200	Modification du périmètre
TI	Somazzo	687201	Modification du périmètre
UR	Amsteg	647400	Modification du périmètre
UR	Silenen	647300	Modification du périmètre
ZH	Bubikon	860800	Modification du périmètre
ZH	Glattbrugg	815200	Modification du périmètre
ZH	Glattpark (Opfikon)	815202	Modification du périmètre
ZH	Kloten	830200	Modification du périmètre
ZH	Opfikon	815201	Modification du périmètre
ZH	Rümlang	815300	Modification du périmètre
ZH	Wetzikon ZH	862000	Modification du périmètre

Ct.	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
ZH	Wetzikon ZH	862300	Modification du périmètre
ZH	Wolfhausen	863300	Modification du périmètre
ZH	Zürich	805200	Modification du périmètre

3.3 Insertion des nouvelles localités/radiation de localités approuvées

Les modifications de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrées.

Ct.	NPA6	Nom de localité	Type de modification/Remarque		
BE	BE 361901	Innereriz	Radiation de la localité de Innereriz, fusion avec		
			Eriz		

3.4 Insertion des changements de nom de localités approuvées

Les changements de nom de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrés.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4. Affaires en suspens pour la prochaine version

4.1 Modifications de localité approuvées mais pas encore en vigueur

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) ont été approuvé après procédures d'autorisation, mais ne sont pas encore en vigueur et donc pas encore intégrées dans le jeu de données.

Entrée en vigueur le xx.xx.2020

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.2 Modifications de localité, procédure en cours

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) se trouvent actuellement en cours de procédure d'autorisation.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.3 Autres affaires en suspens

Adaptation du modèle de données pour le traitement correct des géométries en multi-parties. Traitement homogène des grands lacs.

5. Calendrier prévisionnel pour les prochaines versions

Version	Date de publi- cation prévue	Annonces de mise à jour prises en compte jusqu'au	Travaux à réaliser par swisstopo
avril 2020	01.04.2020	29.02.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4
mai 2020	01.05.2020	31.03.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4

6. Indications pour la remise des données

La version de mars 2020 du «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» est livrée sous la forme d'un jeu de données global couvrant la Suisse entière et mis à disposition dans quatre formats de données:

- Format Interlis 1 (en français, en allemand et en italien)
 selon le modèle NPAL-CH du 27.8.2012, https://models.geo.admin.ch/Swisstopo/
- Format de fichier Geodatabase: ArcGIS version 10.6 d'ESRI
- Format Shape
- Format CSV: avec la ligne de titre «Nom de localité / NPA / chiffre complémentaire / nom de commune / abréviation du canton / E / N»
 Les attributs «E» (coordonnée Est) et «N» (coordonnée Nord) indiquent les coordonnées d'un point quelconque situé au sein du périmètre délimitant la localité ou le code postal.

Les jeux de données sont à disposition sur www.cadastre.ch², dans chacun des deux cadres de référence MN03 et MN95.

Le jeu de données peut être utilisé librement. La licence (Licence.pdf) doit être jointe lors de toute transmission à un tiers ou un lien permettant d'y accéder doit être fourni. L'indication de la source suivante (dans la langue adéquate) doit figurer bien lisiblement sur toutes les représentations graphiques et les publications, numériques ou analogiques, ainsi qu'en cas de transmission à des tiers:

Bundesamt für Landestopografie swisstopo Office fédéral de topographie swisstopo Ufficio federale di topografia swisstopo Uffizi federal da topografia swisstopo Federal Office of Topography swisstopo

Veuillez prendre connaissance des conditions d'utilisation sous chiffre 1.8 de l'information produit et du fichier Licence.pdf.

16/16

² www.cadastre.ch > Services & publications > Services & produits > Répertoire officiel des localités